



Ville de Lausanne

Municipalité

case postale 6904 – 1001 Lausanne

Union des villes suisses
Mme Monika Litscher
Directrice
Monbijoustrasse 8
Case postale
3001 Berne

dossier traité par Alain Brasey
notre réf. A.1/2025/84 – er
votre réf.

Lausanne, le 20 novembre 2025

**Procédure de consultation des nouvelles prescriptions de protection incendie 2026
de l'AEAI – Sollicitation de l'Union des Villes Suisses**

Madame la Directrice,

Votre récente demande d'avis sur la consultation lancée par l'Association des établissements cantonaux d'assurance incendie (AEAI), au sujet des nouvelles prescriptions de protection incendie, a retenu notre plus grande attention.

L'autorité de protection incendie de la Ville de Lausanne loue les démarches entreprises pour adapter les bases prescriptives du domaine de la prévention et de la protection incendie aux contraintes d'exécution actuelles.

Quand bien même certaines adaptations réglementaires parallèles devront être mises en place au niveau cantonal, la Ville de Lausanne se félicite de voir les projeteurs bénéficier d'un outil qui leur permettra de mettre en œuvre la nouvelle réglementation, dans un esprit de proportionnalité, alliant efficience et économicité.

Les nouvelles prescriptions de protection incendie AEAI 2026 ont fait l'objet d'une analyse attentive de notre organe compétent, en l'occurrence la Police du feu du Service de protection et sauvetage Lausanne. Ses commentaires et observations seront transmis directement à l'AEAI, car trop abscons à transcrire ici.

L'autorité communale appliquera sans réserve les nouvelles dispositions dès leur entrée en force et s'emploiera à les faire respecter.

Tout en restant à votre disposition pour de plus amples précisions, et en vous remerciant de nous avoir consultés, nous vous prions d'agrérer, Madame la Directrice, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité

Le syndic
Grégoire Junod

(.h.)



Le secrétaire
Simon Affolter

(SA)